Rapport du maire
AOÛT 2023

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Tel que le stipule l'article 176.2.2 du Code municipal : « *Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.*
Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil. »

N.B. Ayant reçu le Rapport financier de notre firme comptable le 24 juillet 2023, je n'ai pu vous présenter mon rapport plus tôt.

Il me fait plaisir de vous soumettre mon rapport sur la SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD pour l'année 2022.

Tout au long de l'année, les membres du Conseil municipal n'ont pas ménagé les efforts afin que notre administration garde le cap sur les priorités fixées : offrir les meilleurs services aux citoyennes et aux citoyens et ce, en respectant nos prévisions budgétaires.

Je profite de l'occasion pour remercier, au nom des autres membres du Conseil municipal ainsi qu'en mon nom personnel, toutes celles et tous ceux qui, par leur travail rémunéré ou bénévole, ont mis l'épaule à la roue afin que notre municipalité progresse. J'adresse un merci particulier à nos dévoués employés : mesdames Mélanie Dagenais, directrice générale et greffière-trésorière, Sylvie Héon, adjointe administrative, Suzanne Doyer, préposée à l'entretien ménager, messieurs Pierre Arseneault, directeur général adjoint, greffier-trésorier adjoint et agent de développement rural, Daniel Bouvier, inspecteur municipal, Jean-François Lessard, responsable hygiène du milieu et Jason Caron, employé de voirie. Nous devons être fiers du travail accompli à ce jour.

Rapport financier

En 2022, nos revenus réalisés se sont élevés à 1 507 975 $ (budgétés à 913 714 $), alors que nos dépenses réalisées se chiffraient à 1 155 344 $ (budgétées à 913 714 $); ceci nous donne

un excédent d'exercice de 352 631 $. L'écart entre les montants budgétés et ceux réalisés s'explique par la réalisation de différents projets financés en partie par le Fonds des Régions et de la Ruralité, volet 2 et par le programme TECQ (taxe sur l'essence et contribution du Québec).

Après conciliation à des fins fiscales, notre année financière s'est donc terminée avec un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 18 180 $. De cette somme, nous devons ajouter un montant de 40 000 $, qui constitue un excédent de fonctionnement affecté, pour un total de 58 180 $. Comme l'excédent d'investissement est de 86 900 $, il reste donc un excédent net de 28 720 $ (86 900 $ - 58 180 $).

Pour 2022, nos actifs financiers étaient de 853 516 $ alors que nos passifs s'élevaient à 819 732 $, ce qui donne des actifs financiers nets de 33 784 $. Nos actifs non financiers étant de 2 451 944 $ nous avons, pour 2022, un excédent accumulé de 2 485 728 $.

Notre endettement total net à long terme s'élevait à 708 858 $, comprenant une obligation de 700 000 $ prévue pour la construction du nouveau garage, laquelle est financée à hauteur de 429 000 $ par le programme RECIM du MAMH. Avec une dette nette de proximité de 33 784 $ (actifs financiers nets), soit environ 34 $ per capita, et en ajoutant notre part de la dette d'agglomération (162 169 $), soit environ 162 $ per capita, on arrive à une dette par habitant d'environ 196 $ alors que la moyenne provinciale est de l'ordre de 2 300 $. On peut affirmer que notre situation financière est excellente.

Dans le rapport de notre vérificateur externe on peut lire : « À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Lac-Édouard au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (sa dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Rémunération et allocation des membres du Conseil

Comme prévu à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je dois également inclure une mention des rémunérations et des allocations de dépenses de chaque membre du conseil.

En 2022, la rémunération annuelle de base du maire fut de 5 974 $ à laquelle s'ajoutait une allocation de dépenses de 2 727 $, pour un salaire total de 8 701 $. Les conseillers ont reçu une rémunération annuelle de base de 1 471 $ à laquelle s'ajoutait une allocation de dépenses de 736 $, pour un salaire total de 2 207 $. Cependant, le maire a renoncé à sa rémunération de base ainsi qu'à son allocation de dépenses. Les frais de déplacement du maire lui ont été remboursés lorsque celui-ci s'est déplacé à l'extérieur du territoire de la municipalité.

Le salaire des élus municipaux des petites et moyennes municipalités ne reflétant en rien l'ampleur de la tâche et des responsabilités qui y sont rattachées, il est à prévoir que dans un proche avenir, la rémunération totale des élus devra être revue à la hausse.

Indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours

À moins d'imprévus majeurs, nous prévoyons terminer le présent exercice financier en équilibre budgétaire. De ce fait, nous continuerons à suivre attentivement nos opérations et à exercer un contrôle très rigoureux sur les dépenses projetées.

En terminant, je veux remercier chaleureusement les autres membres du Conseil, ainsi que toutes celles et tous ceux qui oeuvrent bénévolement. Sans eux, notre municipalité n'aurait pas progressé autant.

Au plaisir de se rencontrer,

Larry Bernier, agronome
Maire de Lac-Édouard